

Séance
ordinaire
1^{er} mars
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er})
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samon, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Assiste à la séance un (1) contribuable, ainsi que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.03.113

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.03.114

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2010 à 20h30 ainsi que des séances spéciales du jeudi 4 février 2010 à 13h30 et du lundi 15 février 2010 à 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - Comptes réguliers : 370 847,87 \$
 - Comptes pré-autorisés : 280 368,24 \$

ADMINISTRATION

5. Ajout de deux (2) membres au Comité du patrimoine.
6. Autorisation d'inscription aux Assises 2009 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Autorisation d'achat d'un panneau routier pour la Ville de Mont-Joli.
8. Adjudication d'un mandat à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre.
9. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Patrick Roy.
10. Autorisation de vente d'un terrain à 9132-8369 Qc inc.
11. Autorisation de versement à la Corporation de développement économique de Mont-Joli.
12. Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection de l'enveloppe extérieure, phase 1, de la Villa des Marguerites.

FINANCES

13. Autorisation de versement de don par la Ville de Mont-Joli.
14. Modification aux règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192.
15. Autorisation de paiement de l'adhésion au Réseau québécois des Villes et Villages en santé pour 2010.
16. Autorisation de paiement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec pour 2010.
17. Autorisation de paiements à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
18. Participation de la Ville de Mont-Joli aux Jours de la Jonquille de la Société canadienne du cancer.
19. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
20. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.
21. Dépôt du rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales.

22. Autorisation de versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23. Autorisation d'inscription du directeur général au Congrès de l'ADGMQ.

LOISIRS ET CULTURE

24. Proclamation de la *Semaine de la municipalité* et présentation de trois (3) candidatures au Mérite municipal 2010.
25. Désignation du lauréat du Mérite Jean-Marie Carroll 2010.
26. Autorisation de paiement de droits de jeu à Quilles Mont-Joli 9200-6162 Québec inc.
27. Proclamation de la Journée mondiale du livre et autorisation d'activité.
28. Approbation des engagements financiers relatifs à la Semaine de relâche.

TRAVAUX PUBLICS

29. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue d'Anjou.
30. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.1 pour les travaux de branchement de services des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
31. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2.1 pour les travaux de branchement de services des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
32. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.4 pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
33. Résiliation du contrat de conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
34. Résiliation du contrat de conception des plans et devis d'aménagement des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
35. Résiliation du contrat de conception des plans et devis des infrastructures des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
36. Autorisation de paiement du décompte progressif # 4.2 pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.

37. Autorisation de paiement du décompte progressif # 5.1 pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.
38. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour le contrat de surveillance des travaux de branchement de services 2009 des terrains au nord et au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.
39. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1.2 pour les services professionnels relatifs à la caractérisation environnementale des sols du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané.
40. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20.
41. Adjudication d'un contrat de services professionnels pour les travaux d'architecture du paysage du terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
42. Acceptation de l'avenant au contrat # 1 pour la gérance du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

43. Autorisation de paiement de la cotisation annuelle de l'inspecteur municipal à l'Ordre des technologues professionnels du Québec.
44. Appui de la Ville de Mont-Joli à une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

AFFAIRES NOUVELLES

45. Adoption du règlement 2010-1229 accordant un crédit de taxes à la construction et à la rénovation.
46. Adoption des modifications au concept proposé par Gestion RPRF inc. sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
47. Message de sympathie à l'occasion du décès de monsieur Yvon Gagnon.
48. Clôture et levée de l'assemblée.

10.03.115

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2010 À 20 HEURES 30 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES DU JEUDI 4 FÉVRIER 2010 À 13H30 ET DU LUNDI 15 FÉVRIER 2010 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2010 à 20 heures 30 ainsi que des séances spéciales du jeudi 4 février 2010 à 13h30 et du lundi 15 février 2010 à 20h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 4 février 2010 à 13h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 15 février 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

10.03.116 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 370 847,87 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 280 368,24 \$.

ADMINISTRATION

10.03.117 AJOUT DE DEUX (2) MEMBRES AU COMITÉ DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT l'intérêt que suscite la mise sur pied d'un comité du patrimoine à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT la volonté de deux (2) personnes de se joindre au groupe déjà formé;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) personnes sont en mesure d'apporter une contribution significative aux travaux dudit comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de nommer au comité du patrimoine de la Ville de Mont-Joli messieurs Michel Arsenault et Emmanuel Tremblay.

10.03.118 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2009 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Québec du 13 au 15 mai 2010. Le tarif est de 840 \$ par personne et cette dépense est prévue au budget.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.03.119 AUTORISATION D'ACHAT D'UN PANNEAU ROUTIER POUR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20 constitue un endroit privilégié pour la mise en valeur de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de développement commercial actuellement en cours inclut des initiatives ayant pour objectifs de promouvoir Mont-Joli et ses attraits;

CONSIDÉRANT QU'une affiche bien conçue installée stratégiquement deviendra rapidement une carte d'identité pour la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un panneau routier de 12' X 32' de la firme Eldorado 77 au coût de 14 070 \$ plus les taxes. Il s'agit d'un projet « clé en main ». Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

10.03.120 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels pour le lotissement des terrains commerciaux du secteur borné à l'est par la rue d'Anjou, au nord par le boulevard Jacques-Cartier et à l'ouest par l'ATR-Gaspésie sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.121 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR PATRICK ROY

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à monsieur Patrick Roy d'un terrain d'une superficie d'environ 967 m² (10 408,7 pi²) borné au nord par le boulevard Jacques-Cartier et à l'ouest par la voie d'accès à la Maison du Tourisme de l'ATR-Gaspésie tel qu'illustré au plan préparé par la firme Urbanex portant la date du 22 février 2010 et le numéro de projet 52713-102 le tout sous réserve de la description technique que fournira monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre. Le prix dudit terrain est de 4 \$ le pi² pour un montant total de 41 634,80 \$ payable sur une période de cinq (5) ans. Un intérêt annuel de 5% s'appliquera. De plus, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

10.03.122 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À 9132-8369 QC INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à la compagnie 9132-8369 Qc inc. d'un terrain d'une superficie d'environ 1 564 m² (16 834,76 pi²) borné au nord par la voie de circulation interne du site et à l'ouest par la voie d'accès à la Maison du Tourisme de l'ATR-Gaspésie tel qu'illustré au plan préparé par la firme Urbanex portant la date du 22 février 2010 et le numéro de projet 52713-102 le tout sous réserve de la description technique que fournira monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre. Le prix dudit terrain est de 4 \$ le pi² pour un montant

total de 67 339,04 \$ payable sur une période de dix (10) ans. Un intérêt annuel de 5% s'appliquera. De plus, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

10.03.123 AUTORISATION DE VERSEMENT À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation de développement économique de Mont-Joli (CODEM) en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action découlant de la stratégie de développement commerciale. À noter que la Caisse populaire de Mont-Joli et la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis sont partenaires dans ce projet. La dépense est prévue au budget 2010 de la ville.

10.03.124 AJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE, PHASE 1, DU CHÂTEAU LANDRY(VILLA DES MARGUERITES)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection de l'enveloppe extérieure, phase 1, de la Villa des Marguerites;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été soumises à la Ville à savoir :

- BFN (Beaudet, Faille, Normand architectes) : 47 050 \$ plus taxes
- Gagnon, Letellier, Cyr,
Ricard, Mathieu architectes : 81 000 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT l'analyse qualitative des propositions réalisée par un comité de trois (3) personnes à savoir messieurs Euchariste Morin, du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Léo Caron, directeur du développement économique, et Yves Sénéchal, greffier, ainsi que la recommandation qui en découle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de confier à la firme bfn, Beaudet, Faille, Normand, architectes le mandat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection de l'enveloppe extérieure, phase 1, de la Villa des Marguerites, au montant de 47 050 \$, plus les taxes.

FINANCES

10.03.125 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'appui financier a été transmise à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite demande et la recommandation des membres du comité des dons;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le don suivant :

Organisme	Objet	Dons
Carrefour de la littérature des arts et de la Culture 30 avril – 1 ^{er} mai 2010	Salon du livre Vin d'honneur	Prêt de matériel 100 \$

10.03.126

MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1183 ET 2008-1192

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 6 des règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192 relatifs à l'aménagement des terrains situés au sud et au nord du boulevard Jacques-Cartier au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que ladite modification porte sur la possibilité de diminuer le terme de remboursement décrété au règlement compte tenu du fait que les modalités de versement des subventions varient selon qu'elles proviennent du gouvernement fédéral ou du gouvernement québécois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 6 des règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192 :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

10.03.127

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ POUR 2010

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Duéb et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 100 \$ pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2010.

10.03.128

AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a joint les rangs de la Fédération des Villages-relais du Québec afin de bénéficier de l'expertise des autres municipalités membres et d'échanger avec elles relativement aux stratégies susceptibles de maximiser les retombées économiques associées au statut de Village-relais;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement de municipalités vivant les mêmes situations favorisera les négociations avec les divers intervenants dont les gouvernements supérieurs dans de nombreux dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération est une nouvelle entité oeuvrant encore à peaufiner son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE le statut de Village-relais de la Ville de Mont-Joli s'appliquera à compter de juin 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 863 \$ représentant la moitié des frais d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages-relais du Québec pour l'année 2010. Pour 2011, la Ville paiera les frais d'adhésion de l'année complète.

10.03.129 AUTORISATION DE PAIEMENTS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 55 310 \$ sera transmis le 1^{er} mars 2010 tandis qu'un second de 55 310 \$ suivra le 1^{er} août 2010.

10.03.130 PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AUX JOURS DE LA JONQUILLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise chaque printemps une campagne de financement destinée à soutenir la recherche sur le cancer, un fléau qui atteint un nombre croissant de personnes;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne prend la forme des *Jours de la Jonquille*, une activité que la Ville de Mont-Joli tient à soutenir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux (2) bouquets de jonquilles à 30 \$ l'unité dans le cadre des *Jours de la Jonquille* de la Société canadienne du cancer.

10.03.131 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en mars 2010 au montant de 233 476,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 70 042,89 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

10.03.132 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli conformément aux termes de l'entente intervenue entre la Régie et la Ville de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.223. Ainsi, le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de trois (3) versements de 42 343,66 \$ pour 2010 à exécuter les 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2010. En contrepartie, la Régie versera à la Ville la somme de 67 635,78 \$ les 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2010 en guise de taxes foncières.

10.03.133 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2009, ce conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

10.03.134 AUTORISATION DE VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2 pour et à l'acquit de la Ville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville de Mont-Joli tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville des sommes ainsi versées.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.03.135 AUTORISATION D'INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADGMQ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription du directeur général de la Ville au Congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ) qui aura lieu à Rimouski du 19 au 22 mai 2010 au coût de 675 \$.

LOISIRS ET CULTURE

10.03.136 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET PRÉSENTATION DE TROIS (3) CANDIDATURES AU MÉRITE MUNICIPAL 2010

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la municipalité aura lieu du 30 mai au 5 juin 2010 dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souligne chaque année lors de la Semaine de la municipalité la contribution d'un(e) citoyen(e), d'un organisme et d'un(e) employé(e) municipal(e);

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) dossiers ont été soumis au Comité du mérite municipal du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité:

- De proclamer la semaine du 30 mai au 5 juin 2010 « Semaine de la municipalité »;
- De soumettre et d'appuyer la candidature de monsieur Steeve Caron à titre d'*Employé municipal*. Ouvrant à la piscine Gervais-Rioux, monsieur Caron s'implique à titre de pompier volontaire en plus de jouer un rôle majeur au sein du Club de soccer de Mont-Joli, et ce, depuis plusieurs années. Steeve est habité d'une énergie et d'un entrain qui stimulent l'ensemble de son entourage et en font un collègue de travail très apprécié;
- De soumettre et d'appuyer la candidature de monsieur Guy Bergeron dans la catégorie *Citoyen* pour son implication bénévole dans le Club Optimiste de Mont-Joli de même que son immense contribution à l'avènement d'une équipe de hockey de catégorie Midget Espoir, le BSL de Mont-Joli, dont il a été le président jusqu'à l'an dernier;
- De soumettre et d'appuyer la candidature du Club de patinage artistique Arc-en-Ciel dans la catégorie *Organismes*. Le club célèbre en 2010 ses 35 ans d'existence, un parcours admirable qui a notamment permis l'éclosion de nombreux talents qui se sont illustrés sur les scènes locale, régionale et nationale. Les administrateurs du club ont également accordé une importance capitale à ce que les centaines de jeunes qui en ont été membres depuis 1975 éprouvent le maximum de plaisir à pratiquer leur discipline favorite.

10.03.137 DÉSIGNATION DU LAURÉAT DU MÉRITE JEAN-MARIE CARROLL 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a instauré le Mérite Jean-Marie Carroll afin de rendre hommage à un bénévole impliqué depuis de nombreuses années au sein d'organismes sportifs;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'honorer à l'occasion de cette cinquième remise du Mérite Jean-Marie-Carroll un travailleur acharné pour sa précieuse contribution à l'Association de soccer de Mont-Joli ainsi qu'à l'Association du hockey mineur de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de remettre le Mérite Jean-Marie Carroll 2010 à monsieur Martin Soucy pour sa longue implication auprès des jeunes notamment à l'Association de hockey mineur et au Club de soccer de Mont-Joli.

10.03.138 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DROITS DE JEU À QUILLES MONT-JOLI 9200-6162 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 2 500 \$ à Quilles Mont-Joli 9200-6162 Québec inc. en retour de droits de jeu pour la saison 2009-2010 selon l'entente du 23 septembre 2008 entre l'entreprise et la Ville de Mont-Joli. Ladite entente vaut pour sept (7) visites de deux (2) heures chacune et l'utilisation de 60 allées pour la saison. Toute utilisation additionnelle sera facturée aux tarifs suivants :

Montant de base :	100 \$ / visite
Allée supplémentaire (2 heures) :	30 \$ / allée
Éclairage « Clair de lune » :	25 \$

Ces montants incluent les taxes en vigueur.

10.03.139 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET AUTORISATION D'ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2010 aura lieu la Journée mondiale du livre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire souligner l'événement par l'organisation d'un atelier visant jeunes et adultes à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de proclamer la Journée mondiale du livre le 23 avril 2010 et d'autoriser la tenue d'une activité d'animation de style « atelier » avec madame Nicole Testa, auteure. Madame Testa recevra la somme de 200 \$ pour sa prestation ainsi qu'un montant de 38,64 \$ pour ses déplacements.

10.03.140 APPROBATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RELATIFS À LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT la tenue de la traditionnelle Semaine de relâche scolaire du 26 février au 7 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs offre encore cette année une brochette d'activités à l'intention des jeunes de Mont-Joli et des municipalités de la MRC de La Mitis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des montants suivants :

- **Animation :**

Partie de sucre (Roger Dufour)	300,00 \$
-----------------------------------	-----------

Musique (Mélody)	500,00 \$
---------------------	-----------

- **Équipement et location :**

Film (Son réel Régis Levasseur)	650,00 \$
------------------------------------	-----------

Location de structures (Proludik inc.)	2 601,77 \$
---	-------------

Chapiteau Roy	500 \$
---------------	--------

La direction des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire confirme la participation financière de l'URLS et du Club Optimiste, à hauteur de 650 \$ chacun, de la Caisse populaire Desjardins, pour 750 \$, ainsi que de la députée de Matapédia, madame Danièle Doyer, pour 200 \$.

TRAVAUX PUBLICS

10.03.141 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE LA PHASE 1 DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE D'ANJOU

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté le 26 décembre 2009 le décompte progressif # 3 au montant de 6 137,58 \$ incluant les taxes pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue d'Anjou;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 6 137,58 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la surveillance de chantier de la phase 1 des travaux d'infrastructures de la rue d'Anjou.

10.03.142 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.1 POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE SERVICES DES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils ltée a présenté le 18 décembre 2009 le décompte progressif # 1.1 au montant de 26 793,25 \$ incluant les taxes pour les travaux de branchement de services des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 5% tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de messieurs David Thibault, ingénieur chez Dessau inc. et gérant de projet, ainsi que Frédéric Parent, ing., directeur des Travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.1 au montant de 26 793,25 \$ incluant les taxes à la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée pour les travaux de branchement de services des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.143

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2.1 POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE SERVICES DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée a présenté le 18 décembre 2009 le décompte progressif # 2.1 au montant de 31 057,55 \$ incluant les taxes pour les travaux de branchement de services des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 5% tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de messieurs David Thibault, ingénieur chez Dessau inc. et gérant de projet, ainsi que Frédéric Parent, ing., directeur des Travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2.1 au montant de 31 057,55 \$ incluant les taxes à la firme Les Excavations Léon Chouinard & Fils Itée pour les travaux de branchement de services des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20. Il est à noter que la totalité de cette dépense sera assumée par l'ATR-Gaspésie selon les modalités prévues au protocole d'entente intervenu entre l'organisme et la Ville de Mont-Joli.

10.03.144

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.4 POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbanex a présenté le 29 janvier 2010 le décompte progressif # 1.4 au montant de 1 158,10 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.4 au montant de 1 158,10 \$ incluant les taxes à la firme Urbanex pour la conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.145

RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier au site d'arrivée de l'autoroute 20 doit être réorienté;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels pour la conception de plans et devis à cet effet avait été confié à la firme Urbanex;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier ledit contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de résilier le contrat de conception des plans et devis d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20, contrat accordé à la firme Urbanex. Le contrat initial étant d'un montant de 13 300 \$ et les travaux réalisés de 6 749 \$, il subsiste un solde de 6 821 \$ qui sera affecté au budget du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.146

RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS D'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier au site d'arrivée de l'autoroute 20 doit être réorienté;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels pour la conception de plans et devis à cet effet avait été confié à la firme Urbanex;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier ledit contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de résilier le contrat de conception des plans et devis d'aménagement des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20, contrat accordé à la firme Urbanex. Le contrat initial étant d'un montant de 22 000 \$ et les travaux réalisés de 1 275 \$, il subsiste un solde de 20 725 \$ qui sera affecté au budget du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.147

RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES INFRASTRUCTURES DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier au site d'arrivée de l'autoroute 20 doit être réorienté;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels pour la conception de plans et devis à cet effet avait été confié à la firme Roche ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier ledit contrat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de résilier le contrat de conception des plans et devis des infrastructures des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20, contrat accordé à la firme Roche ltée, Groupe-conseil. Le contrat initial étant d'un montant de 18 600 \$ et les travaux réalisés de 14 197,16 \$, il subsiste un solde de 4 402,84 \$ qui sera affecté au budget du projet de l'arrivée de l'autoroute 20.

**10.03.148 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4.2
POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES
INFRASTRUCTURES DES TERRAINS AU SUD DU BOULEVARD
JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU PROJET D'ARRIVÉE DE
L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté le 31 décembre 2009 le décompte progressif # 4.2 au montant de 13 925,57 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4.2 au montant de 13 925,57 \$ incluant les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.

**10.03.149 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 5.1
POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES
INFRASTRUCTURES DES TERRAINS AU NORD DU BOULEVARD
JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU PROJET D'ARRIVÉE DE
L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté le 31 décembre 2009 le décompte progressif # 5.1 au montant de 7 954,22 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 5.1 au montant de 7 954,22 \$ incluant les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la conception des plans et devis des infrastructures des terrains au nord du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20.

10.03.150

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1
POUR LE CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
BRANCHEMENT DE SERVICES 2009 DES TERRAINS AU NORD ET AU
SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER DANS LE CADRE DU
PROJET D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté le 31 décembre 2009 le décompte progressif # 1 au montant de 6 401,42 \$ incluant les taxes pour le contrat de surveillance des travaux de branchement de services 2009 des terrains au nord et au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 6 401,42 \$ incluant les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour le contrat de surveillance des travaux de branchement de services 2009 des terrains au nord et au sud du boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du projet d'arrivée de l'autoroute 20. À noter que 54% de cette dépense sera assumée par l'ATR-Gaspésie conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente liant l'organisme et la Ville de Mont-Joli.

10.03.151

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1.2
POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DU PARC
INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE PIERRE DE BANÉ**

CONSIDÉRANT QUE la firme LVM-Technisol inc. a présenté le 29 août 2009 le décompte progressif # 1.2 au montant de 3 386,25 \$ incluant les taxes pour la caractérisation environnementale des sols du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1.2 au montant de 3 386,25 \$ incluant les taxes à la firme LVM-Technisol inc. pour la caractérisation environnementale des sols du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané.

10.03.152

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3
POUR LA GÉRANCE DE PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a présenté le 26 décembre 2009 le décompte progressif # 3 au montant de 13 127,83 \$ incluant les taxes pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 13 127,83 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20. Il est à noter qu'une partie de cette dépense sera assumée par l'ATR-Gaspésie selon les modalités prévues au protocole d'entente intervenu entre l'organisme et la Ville de Mont-Joli.

10.03.153

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE DU TERRAIN AU SUD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT la réorientation du concept d'aménagement des terrains au sud du boulevard Jacques-Cartier sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder des mandats de services professionnels pour les trois (3) volets du projet;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de confier à la firme Urbanex les mandats suivants pour les travaux d'architecture du paysage du terrain au sud du boulevard Jacques-Cartier :

- Concept de la zone touristique au montant forfaitaire de 4 000 \$ plus les taxes;
- Concept de la zone commerciale au montant forfaitaire de 4 000 \$ plus les taxes;
- Plans et devis de la zone touristique au montant forfaitaire de 8 000 \$ plus les taxes.

10.03.154

ACCEPTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT # 1 POUR LA GÉRANCE DU PROJET DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant au contrat # 1 au montant de 25 500 \$ afin de réviser le montant du contrat de Dessau inc. pour des services professionnels relatifs à la gérance du projet de l'arrivée de l'autoroute 20. Cet avenant porte le total du contrat à 49 280,93 \$ plus les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.03.155

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 406,73 \$ incluant les taxes à l'Ordre des technologues professionnels du Québec à titre de cotisation de l'inspecteur municipal pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

10.03.156

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Lavoie, du 1275, avenue Sanatorium à Mont-Joli, présente une demande à la CPTAQ afin de relocaliser sa remise sur une section de son terrain identifiée comme faisant partie de la « zone verte »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande répond aux exigences de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande apparaît justifiée à la Ville puisqu'une remise constitue un bâtiment secondaire qui ne peut être installé sur un autre terrain que celui où se trouve le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'au moment où monsieur Lavoie a acquis la propriété, la remise était déjà installée en partie dans la « zone verte » et que la demande vise simplement à la déplacer légèrement;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la remise n'entraîne nullement l'exercice d'un usage différent de l'actuel sur la propriété de monsieur Lavoie de sorte que l'entourage du demandeur ne subira aucun préjudice;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par monsieur Denis Lavoie pour sa propriété du 1275, avenue Sanatorium à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

10.03.157 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1229 ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION ET À LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger son programme de crédits de taxes foncières à la construction et à la rénovation jusqu'au 28 février 2011;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion en ce sens a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} février 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1229 accordant un crédit de taxes à la construction et à la rénovation sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

10.03.158 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU CONCEPT PROPOSÉ PAR GESTION RPRF INC. SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la direction de gestion RPRF inc. a présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme des modifications à son projet d'édifice commercial sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont analysé cette demande et formulé une recommandation au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et reçoive favorablement les modifications proposées par *Gestion RPRF inc.* Le conseil fait siennes les conditions émises par le CCU à savoir de favoriser comme revêtement extérieur le déclin de bois de style *Maybec*. De plus, l'enseigne du dépanneur devra être similaire à celle du *Tim Horton's* soit une signature éclairée ou un appliqué mural éclairé de l'extérieur.

10.03.159 MESSAGE DE SYMPATHIE À L'OCCASION DU DÉCÈS DE MONSIEUR YVON GAGNON

La semaine dernière, notre collègue du district 2, Normand Gagnon, était éprouvé par le décès de son père, Yvon. Au nom des membres du conseil et de tous les mont-joliens, j'aimerais offrir à Normand et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Nous sommes malheureusement toutes et tous confrontés un jour ou l'autre à un tel événement. Les messages de soutien, malgré leur sincérité, ne peuvent effacer la peine qu'engendre la perte d'un proche. Nos pensées et nos prières accompagnent Normand et sa famille. Elles sont l'expression de la considération que nous ressentons pour un ami dévoué à sa ville.

10.03.160 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

10.03.161 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h19, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier